



Règlement Intérieur

Règlement intérieur, consignes de fonctionnement et de sécurité

L'accueil des enfants s'effectue de :

- 8h30 à 8h55 dans le gymnase pour toutes les classes du **primaire**, les élèves montent en classe avec leur enseignant à 8h55. Les élèves retardataires entreront alors par la porte principale, celle du gymnase étant fermée.
- 8h30 à 8h50 en salle Grèce pour toutes les classes de **maternelle** en entrant par la porte principale. A 8h50, chaque enseignant vient chercher ses élèves pour rejoindre sa salle de classe. Les enfants arrivant après 8h50 se rendent directement dans leur classe.

Merci de respecter ces horaires. Nous vous rappelons également que tout rendez-vous médical doit être pris en dehors des horaires de cours de votre enfant.

En cas de retard,

Primaire :

- De 8h55 à 9h10, les enfants rentrent par la porte principale.
- Après 9h10, les enfants restent sous la responsabilité d'un adulte et intègrent leur classe au cours suivant à 9h45.
- Les cours ont lieu de 9h à 12h, le matin et de 13h30 à 16h30, l'après-midi : merci de **bien respecter les horaires**.
- En cas d'impératif majeur, un mot écrit par les parents est remis à l'enseignant.

Maternelle :

- Les retards en maternelle font l'objet de davantage de souplesse ; néanmoins il est important, pour la bonne progression et intégration de l'enfant, ainsi que pour un fonctionnement optimal du groupe classe, d'essayer de les respecter.

En cas d'absence,

- Prévenir l'école le plus tôt possible.
- Au retour de l'élève, fournir un **justificatif écrit** : certificat médical, mot dans le cahier de correspondance ou courrier remis à l'enseignant.
- En cas de maladie contagieuse, l'école doit être immédiatement informée. Un certificat de non contagion sera remis au retour de l'élève.

En cas de dispense d'éducation physique et sportive,

- Fournir un certificat médical ainsi qu'un justificatif lors de la reprise de l'activité.

Sécurité

- Les parents désignent en début d'année les personnes habilitées à venir chercher leur enfant à la sortie des classes : tout changement doit être signalé **par écrit** (courrier, mot dans le cahier de correspondance, mail etc.).
- Pour la sécurité des enfants, merci de ne pas retenir l'attention d'un enseignant quand il est en charge d'un groupe d'élèves. Merci de prendre tout rendez-vous médical en dehors du temps scolaire.

Pour solliciter un rendez-vous avec un enseignant,

- Utiliser le Cahier de Correspondance afin de fixer le jour et l'heure en accord avec la personne concernée. En cas d'empêchement, avvertir l'école.

Pour le bon fonctionnement de l'école de vos enfants, merci de respecter ces quelques règles fondamentales.